

Pas facile pour une maman

Mme Dupont¹, mère de Christophe 35 ans, est une maman pleine d'attention pour son fils résident dans un foyer de vie pour adultes en situation de handicap. Le « problème » ou plutôt la « difficulté » est que Christophe est amoureux d'une jeune fille qui réside elle aussi au foyer. Et Christophe aimerait bien « **dormir** » avec sa compagne. Mais voilà, selon Christophe : « **Maman ne veut pas** ».

Un jour où Christophe m'a confié ces éléments, j'ai commencé par le rassurer et lui promettre qu'on parlera avec sa mère.

Pour Mme Dupont, « **La sexualité au sein du foyer, on en parlait pas, c'était même interdit** ». Partant de ce constat, il était important de reprendre avec elle la position de l'établissement vis-à-vis de la question si controversée de la vie affective et sexuelle et de lui rappeler tout simplement qu'il s'agit d'un droit pour chaque personne en situation de handicap ou pas.

Mme DUPONT n'a jamais semblé fermée à la discussion, bien au contraire, avait-elle besoin tout simplement d'être rassurée elle aussi et de lever certaines craintes.

Si deux personnes, pour des raisons psychiques ou intellectuelles sont considérées comme étant dans l'incapacité de se représenter et/ou d'assumer les conséquences potentielles de leur sexualité, alors leur sexualité pose des questions d'ordre éthique à la société.

Sexualité, reproduction, parentalité sont ainsi à mettre en regard de la responsabilité, de la tutelle éventuelle, ainsi que du souci des enfants qui peuvent éventuellement naître de ces unions.

Soulignons qu'il n'y a aucun élément juridique pour régir le droit à la parentalité, que la parentalité est aussi un phénomène qui se développe dans un environnement social et que certaines sociétés ont mis en place des dispositifs d'accompagnement à la parentalité pour les personnes en situation de handicap. De plus, nous considérons que la sexualité ne peut se réduire à la parentalité. Interdire, contrôler ou restreindre la première au motif qu'elle risque d'entraîner la seconde apparaît comme une atteinte à l'humanité des personnes en situation de handicap, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on ne doive pas rechercher les meilleurs moyens pour rendre ces personnes les plus autonomes possible dans la gestion de leur sexualité.

Et un matin, Mme Dupont est venue me voir et m'a confié : « **Mon fils aîné m'a dit : tu devrais laisser Christophe vivre sa vie !** » Elle était affectée par cette remarque qu'elle jugeait trop incisive et elle m'a demandé : « **Qu'est-ce que vous en pensez ?** » Je lui ai répondu : « **Et vous, qu'en pensez-vous ?** » Après réflexion, elle a fini par me répondre : « **Il a peut-être raison...** »

Je pense qu'il a fallu du temps à Mme Dupont pour cheminer et peut-être prendre une autre place dans la vie de son fils, peut-être partager aussi cette place avec une autre personne. Peu importe, l'essentiel est que, dans certains cas, lorsque les familles sont associées, elles s'efforcent de faire au mieux. Ainsi, c'est très certainement une démarche commune avec les familles qu'il conviendrait de construire dans l'intérêt des résidents.

¹ Le prénom de la mère et de son fils sont fictifs pour respecter leur anonymat